



En termes

LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 40
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 15 AVRIL 2025

-
- PRESENTS** : Mme Delphine VOELLINGER, Présidente du Conseil municipal
M. Claude MEMBREZ, Vice-président du Conseil municipal
Mme Sylvie DESBAILLET, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER,
Guy JULINI, Lionel MARQUIS, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux
- INVITE** : M. Silvano MATTIOLI, Comptable de la Commune
- ASSISTENT
A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025
 2. Informations de la Mairie
 3. Présentation des comptes 2024 du Groupement Intercommunal des sapeurs-pompiers Russin-Dardagny
 4. Présentation des comptes 2024 du Groupement Intercommunal de la Jeunesse
 5. Présentation des comptes 2024 de la commune de Russin
 6. Modifications du règlement du cimetière et de ses annexes – Délibération
 7. Remplacement des candélabres de l'éclairage public : 5 au 51 chemin de la Croix-de-Plomb
 8. Propositions individuelles et questions
 9. Divers
-

Séance ouverte à 19h00

Delphine VOELLINGER : Ouvre la séance en saluant M. le Maire et ses adjoints, les membres du Conseil municipal, la secrétaire et la procès-verbaliste. Elle salue la présence de M. MATTIOLI et du public.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- MOUSTIQUE TIGRE : En lien avec l'information de l'Etat en cours, un tout-ménage de la Commune à cet effet paraîtra très prochainement.
- ARNAQUES – FAUX POLICIERS : De plus en plus de tentatives d'arnaque téléphonique par de prétendus policiers sont relevées par la police. Une information préventive du département de Mme Kast sera prochainement adressée par courrier aux seniors (plus de 65 ans). La Mairie souhaite toutefois étendre l'information à l'entier de la population. Les habitants de Russin recevront donc un tout-ménage sur le sujet au cours des prochains jours.
- IRRIGATION DES TERRES AGRICOLES – RUSSIN / COTEAU DE SATIGNY : Une rencontre de lancement, organisée par le bureau Acade et CSD Ingénieurs, a eu lieu en novembre 2024 avec les agriculteurs de Russin et Satigny. La Mairie vient d'en recevoir le compte-rendu. Ce document sera envoyé aux membres de la commission Environnement, mais également à tout autre Conseiller municipal qui le désire. S'adresser pour cela à la secrétaire de Mairie. Comme déjà annoncé, les réflexions sur ce sujet ont été mises en veilleuse par la commission Urbanisme-Environnement, les études étant engagées par les services de l'Etat.
- SCHEMA DIRECTEUR : Le projet avance au sein des instances cantonales. En date du 27.03.25, le dossier a été remis par le Maire à la Commission cantonale d'Urbanisme (CU). Hormis quelques questions, aucune information n'a été reportée à ce jour. Le 29.04.25, le Maire se rendra, en compagnie des deux mandataires en charge du projet, à la Commission des Monuments, de la Nature et des Sites (CMNS). En cas de demande de modification importante, les mandataires se chargeront de leur exécution et leur rapport sera transmis en commission Urbanisme, avant de revenir en séance plénière pour validation définitive. Ce circuit, obligatoire, laisse supposer que le projet ne sera pas entériné avant la fin de la présente législature, mais plutôt à l'automne.
- PROJET CFF – RIM (LOT C) – ENQUETE PUBLIQUE DU 07.04.25 AU 21.05.25 INCLUS : Rénovation intégrale de la ligne ferroviaire Mandement (infrastructure et drainage) : Vernier - Russin . Les travaux (avancées par tronçon) se déroulent essentiellement la nuit. Echéance estimée tout d'abord à 2024, puis 2025 et maintenant 2026. Il y a enquête publique, car le projet induit un défrichement « temporaire » sur 291 m2 et l'occupation temporaire de surfaces d'assolement sur 4.8 ha. La commune de Russin est en partie concernée, en vertu de l'occupation temporaire du domaine public, plus précisément, du chemin de Mauregard menant à l'ancienne gare de Verbois. Le dépôt de matériel occasionnera un problème d'accès à la surface agricole située aux abords du chemin. Dossier consultable à la Mairie aux heures d'ouverture usuelles.

Suzanne SERAFINI

- SORTIE DES AINES : La date initialement retenue (22.05.25) est reportée au 11.09.25 dans l'optique de se calquer sur la venue du cirque Knie.

Didier FROSSARD

- MODIFICATION DE LA LOI SUR LA FONDATION INTERCOMMUNALE DARDAGNY-RUSSIN-SATIGNY :
La « Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées » (ci-après : la Fondation), est une fondation intercommunale d'intérêt public, dont le but est de mettre à disposition des personnes âgées et des personnes en perte d'autonomie des établissements et/ou logements avec équipement médico-social ou d'autres structures protégées pour seniors. La Fondation est placée sous la surveillance des Conseils municipaux des communes de Satigny, Russin et Dardagny. Elle est administrée par un Conseil de fondation de 9 à 12 membres, désignés de la manière suivante :
 - a) 1 membre de l'Exécutif de chaque commune, désigné par l'Exécutif communal.
 - b) 2 à 3 personnes proposées par l'Exécutif de chacune des 3 communes, sans liens familiaux avec un autre membre du Conseil (ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoint, alliés au même degré, concubin ou partenaire enregistré), choisies parmi des personnes ayant notamment une expérience en matière financière et/ou dans le domaine médico-social et de préférence domiciliées dans l'une des 3 communes.
 - c) Les membres du Conseil de fondation sont élus pour une durée équivalente à la législature, qui débute le 1er octobre de l'année des élections des autorités communales.

Le bureau du Conseil est l'organe suprême de la fondation. Il se compose de 5 membres du Conseil de fondation : La présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président et 3 membres. Chacun des 3 membres est obligatoirement un membre de l'Exécutif de chaque commune. Les membres du bureau du Conseil de fondation sont élus pour une durée équivalente à la législature, qui débute le 1er octobre de l'année des élections des autorités communales. Etant donné le changement de législature au 1er juin 2025, la commune de Russin doit présenter 3 membres pour le Conseil de fondation et, outre le membre de l'Exécutif, 1 membre pour le bureau du Conseil. Toute personne intéressée par l'une ou l'autre de ces fonctions est priée d'annoncer sa candidature auprès de la mairie de Russin au 15 juin 2025 dernier délai. Un flyer sera distribué dans chacun des foyers. La Mairie se tient à disposition pour toute information complémentaire.

- **ZONE DE JEUX / RENCONTRE – PLACE DU MANDEMENT** : Une séance d'information à l'intention des habitants de Russin vient d'avoir lieu le 14.04.25, en présence du mandataire, de l'Exécutif et des membres de la commission, devant un public d'environ 30 personnes. La présentation du projet n'a, a priori, soulevé aucune réaction négative. Au stade actuel, il s'agit d'établir un chiffrage précis à soumettre au vote du Conseil municipal (délibération), en vue de la dépose en autorisation de construire, qui, si tout se déroule bien, sera suivie d'un appel d'offres.

3. PRESENTATION DES COMPTES 2024 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS RUSSIN-DARDAGNY

Olivier FAVRE : Précise que les différents comptes présentés ce soir seront intégrés au compte général. Le fonctionnement du groupement est stable et avoisine en moyenne les CHF 100'000.-. La Compagnie est bien gérée. Le budget 2024 prévoyait un montant de CHF 104'000.- et les comptes se sont bouclés à CHF 93'000.-, soit une différence de – CHF 10'506.-. Selon la clé de répartition entre les deux communes au prorata du nombre d'habitants (environ : Dardagny 78%, Russin 22%), le coût de fonctionnement pour Russin se monte à CHF 20'811.-

Delphine VOELLINGER : En l'absence de questions, la Présidente procède au point suivant de l'ordre du jour.

4. PRESENTATION DES COMPTES 2024 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA JEUNESSE

Suzanne SERAFINI : Le coût de la place est de CHF 62'833.- (basé uniquement sur les charges, sans tenir compte des recettes) et de CHF 45'480.- en tenant compte de la participation des parents. La subvention de Dardagny est à plus de CHF 727'000.-. Celle de Russin à CHF 182'000.- pour 4 places, participation des parents déduite. Ces montants fluctuent en fonction du personnel engagé (départs, nouveaux venus, poste ...) et de la capacité financière des parents. En 2026, il y aura à nouveau 5 places au sein de la crèche Ô Vive au lieu des 4 actuelles.

Delphine VOELLINGER : En l'absence de questions, la Présidente procède au point suivant de l'ordre du jour.

5. PRESENTATION DES COMPTES DE LA COMMUNE DE RUSSIN

Delphine VOELLINGER : Rappelle que les comptes sont présentés ce soir, pour validation lors du Conseil municipal du 06.05.25.

Claude MEMBREZ : La commission des Finances s'est réunie le 07.04.25 pour étudier les comptes en présence de M. MATTIOLI, M. le Maire et la secrétaire de Mairie. Les questions ont été posées et les réponses obtenues. Le président de commission propose de passer les postes en revue et de commenter les écarts notables (budget vs compte) et/ou nécessitant un complément d'information. Il enjoint les Conseillers à ne pas hésiter à se manifester en cas de questions.

5.1. COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2024

Poste 0290.00.31200.2 – Achat de fournitures diverses : CHF 3'678.75 / comptes 2024.

En 2023 : Poste important en 2023 en raison de frais de centrale téléphonique et de mise en passe des clés Mairie. Les charges 2024 sont bien inférieures.

Poste 2170.00.31440.0 – Entretien des bâtiments par tiers : CHF 25'038.55.

Remplacement du vase d'expansion de la chaudière et divers travaux dans l'école.

Poste 3290.00.31700.0 – Réception des habitants de Russin : CHF 5'448.-

Lionel MARQUIS : Pourquoi cette différence budget vs compte ? Claude MEMBREZ : En raison de la météo, la manifestation a eu lieu à l'intérieur, ce qui coûte beaucoup moins cher.

Poste 3290.00.36360.0 – Subventions et allocations : CHF 43'943.83.

Lionel MARQUIS : De quoi s'agit-il ? Claude MEMBREZ : Plusieurs choses : Soutien à Papyrus (livre), participation à l'achat de gobelets (FDV) ... Lionel MARQUIS : Une prérogative de l'Exécutif ? Quel est le processus ? La population est-elle informée de cette possibilité ? Olivier FAVRE : Schématise. Le budget de fonctionnement consiste en montants alloués à l'Exécutif pour gérer la Commune. Beaucoup de personnes sont informées. Pour preuve, de nombreuses demandes de subvention ciblées et ponctuelles (5 à 10 par semaine) arrivent en cours d'année. Certaines nécessitent une décision rapide de l'Exécutif. Ces demandes sont à dissocier des demandes adressées à la commission sociale.

Poste 3420.00.31440.0 – Travaux et entretien par tiers : CHF 44'169.31.

Vigne communale, achat de bacs à fleurs, étude de faisabilité des jeux, modification barrière, parrainage miel ...

Poste 5451.00.36120.0 – Crèche Dardagny : CHF 170'264.49.

Ce montant inclut une note de crédit de 2023 (CHF 9'446.51) remboursée en 2024. Suzanne SERAFINI : Précise que le montant des subventions dépend du revenu des parents. En 2024, beaucoup de familles ont peu de revenus, entraînant une augmentation de la subvention.

Poste 7201.00.31420.0 – Entretien des égouts-canalisation : -CHF 10'359.55.

Un travail conséquent de curage et nettoyage a été effectué, évitant le remplacement des sacs d'eau pluviale pour un montant de Fr 11'898.45 et un remboursement de l'OCGC de CHF 22'258.00, raison pour laquelle les recettes sont supérieures aux charges.

Poste 7206.00.31320.0 – Etudes aménagements, urbanisme : CHF 3'653.75.

Lionel MARQUIS : Pourquoi un tel écart budget vs compte ? Claude MEMBREZ : Les travaux envisagés n'ont pas été effectués (météo, autres priorités ... etc). Aucun sujet en particulier.

Poste 7206.00.31400.0 – Entretien : CHF 158'488.05.

Assainissement des routes de la Chaumaz, Tattes Matty, Molards, Bailleys. Olivier FAVRE : L'Exécutif a pris la décision d'anticiper certains travaux, tenant compte d'un remboursement imminent du FIA.

Poste 7206.00.46120.0 – Remboursement amortissement FIA : CHF 528'108.85

Les investissements en infrastructures d'assainissement (égouts, séparatifs ...) sont souvent financés via le Fonds d'investissements des communes (FIA). Le crédit (avance) est remboursé par la Commune sur le long terme.

Poste 7900.00.31320.0 – Etudes aménagements, urbanisme : CHF 39'932.14

Olivier FAVRE : Décalage temporel entre l'étude (2023) et la facturation (2024).

Poste 8120.00.36350.0 – Subventions aux entreprises privées : CHF 38'618.45

Budget un peu élevé en regard de la participation de la Commune aux frais de la charpente du chalet du Crozat.

Poste 9100.00.36110.0 – Frais de perception : CHF 119'116.22

Olivier FAVRE : Indique qu'un recours a été déposé par les communes du Canton contre l'émolument de 3% de frais de perception prélevé par l'Etat pour l'établissement des impôts communaux (Russin : CHF 119'116.22.-). Ces 3% sont un plafond maximum, destiné à couvrir les charges de l'AFC. Il semble que ce taux soit excessif.

Poste 9100.00.40000.0 – Impôt sur le revenu : CHF 2'334'966.80

Poste 9100.00.40010.0 – Impôt sur la fortune : CHF 1'464'647.70

Olivier FAVRE : Les estimations fournies par l'AFC ne sont pas vérifiables. Pour la commune de Russin, seules les estimations d'environ 70% des taxations sont définitives. Les prévisions globales sont donc imprécises.

Poste 9620.10.44400.0 – Revalorisation titres : CHF 256'800.-

La valeur de marché de l'action BCGE est passée de CHF 225.- à CHF 255.-. Daniel CHAMBAZ : La revalorisation implique-t-elle une augmentation de la part de la Commune à la péréquation financière ? Olivier FAVRE : Certes ! Ces actions sont considérées comme un revenu. En outre, elles ne peuvent être vendues.

Claude MEMBREZ : L'exercice 2024 se présente ainsi.

Total des revenus	CHF 5'005'571.36
Total des charges	CHF 3'063'505.65
Excédent 2024	CHF 1'942'065.71

Les comptes ont été étudiés, questionnés et approuvés par la commission des Finances. Cette dernière prévoit favorablement les comptes 2024 et recommande leur approbation par les Conseillers en séance du 06.05.25.

Olivier FAVRE : Comme évoqué précédemment, le budget de fonctionnement correspond en quelque sorte au montant mis à la disposition de l'Exécutif pour la gestion de la Commune. Sur un budget des charges de CHF 3'139'941.-, la Commune a dépensé CHF 3'063'505.65. M. le Maire se fait un plaisir de féliciter l'Exécutif pour cette « économie » de CHF 76'435.35 !

5.2 COMPTE D'INVESTISSEMENTS 2024

Compte destiné à l'acquisition, la création ou la rénovation d'un bien appartenant au patrimoine administratif. Les investissements sont inscrits à l'actif du bilan et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation prévue. Le montant total des investissements 2024 s'élève à CHF 405'369.53.

5.3 BILAN 2024

Rien de particulier à signaler.

6. MODIFICATIONS DU REGLEMENT DU CIMETIERE ET DE SES ANNEXES – DELIBERATION

Patrick CORBAT : La commission ad hoc s'est principalement penchée sur la relecture du règlement, le remplacement des termes « Maire et Adjoints » par « Membres du Conseil Administratif », et l'ajustement de la syntaxe. Aucune modification significative n'a été apportée.

Daniel CHAMBAZ : Se réfère à l'Art. 1 – Gratuité pour les personnes natives, originaires, domiciliées et/ou décédées sur le territoire de la Commune. Il s'interroge sur la durée de la gratuité : 20 ans vs illimité ?

Olivier FAVRE : La loi cantonale sur les cimetières est précise : Le délai de concession est de 20 ans.

Claude MEMBREZ : Art. 46 : Remarque que la dénomination « patrons et ouvriers » est un peu désuète.

Delphine VOELLINGER : *En l'absence d'autres questions/remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE A LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF AU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RUSSIN, ET DE SES ANNEXES.*

Vu que notre règlement du cimetière de la commune de Russin a été rédigé le 8 novembre 2011 avec une entrée en vigueur le 01.01.2012 ;

Vu la nécessité de l'adapter à la nouvelle organisation de l'exécutif communal ;

Vu la séance et rapport de la commission ad hoc du 13 février 2025 ;

Conformément à la loi sur les cimetières du 20 septembre 1876 et de son règlement d'application du 16 juin 1956 ;

Vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont la Présidente

1. D'approuver les modifications apportées au règlement du cimetière de la commune de Russin et de ses annexes du 8 novembre 2011, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur dès le 1er juin 2025, après l'approbation par le Conseil d'Etat.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

7. REPLACEMENT DES CANDELABRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : 5 AU 51 CHEMIN DE LA CROIX-DE-PLOMB

Olivier FAVRE : Profitant du chantier de construction, les SIG ont décidé d'enterrer les lignes d'électricité (une fouille doit être ouverte), jusqu'à lors aériennes, sur une partie du chemin de la Croix-de-Plomb. L'Exécutif s'est investi dans un rôle de coordination des divers intervenants concernés par les travaux : SIG, Swisscom, Commune, particuliers.

- Les poteaux de bois (propriété des SIG) qui les soutenaient (côté Salève) seront supprimés et les lignes électriques enterrées (côté Jura).
- En parallèle, les SIG profiteront de changer les conduites d'eau sur deux tronçons du chemin.
- Les poteaux soutenaient non seulement les lignes électriques, mais également les lignes téléphoniques et servaient en outre de support à l'éclairage public de la Commune.
- Les câbles téléphoniques aériens seront remplacés par la fibre optique sous-terrainne, impliquant une adaptation au niveau des entrées privatives. A voir comment Swisscom entrera en matière auprès des particuliers ...
- L'entier de l'éclairage public du chemin de la Croix-de-Plomb, qui relève de sa propre responsabilité, sera remplacé par de nouveaux poteaux métalliques (unité de hauteur et de candélabres). Le coût total des travaux de Génie civil (à négocier avec les SIG) additionné du coût des 7 candélabres (CHF 72'000.-) se monte à CHF 220'000.- Toutefois, pour initier ces travaux, l'Exécutif doit demander la validation du montant global, avant négociation.

Daniel CHAMBAZ : Si le montant est négociable, quel sera le montant de l'amortissement ?

Olivier FAVRE : L'amortissement commence lorsque les travaux sont finis. Le montant exact est alors connu.

Delphine VOELLINGER : *En l'absence d'autres questions, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE AU CREDIT de CHF 220'000.- pour les travaux de génie civil pour le remplacement des candélabres de l'éclairage public communal, du 5 au 51 chemin de la Croix-de-Plomb, Russin.*

Vu le chantier de construction de nouveaux appartements au chemin de la Croix-de-Plomb / chemin des Apraits à Russin, la ligne aérienne électrique SIG a dû être enterrée sur une partie du chemin ;

Vu que l'éclairage public actuel se situe sur les poteaux bois SIG voués à disparaître ;

Vu la prise de position du Conseil municipal pour le 1er tronçon soit du 25 au 51, chemin de la Croix-de-Plomb ;

Vu la volonté d'harmoniser le type d'éclairage public sur tout le chemin de la Croix-de-Plomb, il est proposé, à l'instar de ce qui s'est réalisé sur la route des Molards, le remplacement des luminaires sur potences par des candélabres sur pied ;

Vu les articles 30, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les explications données par l'Exécutif en séance du conseil municipal du 26 novembre 2024 ;

Vu le devis SIG du 30 août 2024 - éclairage public - d'un montant TTC de CHF 72'193.50 et les devis estimatifs du 27.03.2025 de l'entreprise Grisoni SA pour les travaux de génie civil d'un montant de CHF 82'710.25 et CHF 55'753.10, soit un total de CHF 210'656.85 arrondi à CHF 220'000.-- ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont la Présidente

1. D'ouvrir un crédit de CHF 220'000.— pour des travaux de génie civil et remplacement des candélabres de l'éclairage public du 5 au 51 chemin de la Croix-de-Plomb à Russin.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Russin, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense prévue de CHF 220'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 615006.330 « amortissement du patrimoine administratif » de 2025 à 2035.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Rien à signaler.

9. DIVERS

Daniel CHAMBAZ : Tient à féliciter les trois élus au Conseil Administratif, ainsi que les membres réélus du Conseil municipal et leur présente ses meilleurs vœux de réussite dans leur fonction pour les cinq années à venir.

Olivier FAVRE : Le remercie et rejoint les propos du Conseiller. Il souhaite également remercier l'ensemble des candidats à ces élections et se réjouit que les campagnes électorales de leur petite Commune se déroulent encore dans une ambiance courtoise.

Delphine VOELLINGER : Tient à son tour à remercier les membres de l'Exécutif et les Conseillers municipaux pour ces cinq années de législature fort sympathiques. La Présidente évoque le repas qui suivra le dernier Conseil municipal de l'année de fin de législature. Toutes les personnes concernées seront présentes, à l'exception de Didier FROSSARD, qui sera en vacances.

Delphine VOELLINGER : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la Présidente lève la séance.

Séance levée à 20:17.

La prochaine séance est fixée au 06.05.25, 19 heures.

Delphine Voellinger
Présidente du Conseil municipal

Marilène Demierre
secrétaire